MUNICIPALITÉ

Monsieur
Emmanuel GÉTAZ
Vieux-Chemin 2
1833 LES AVANTS

Montreux, le 6 mai 2024
ag@montreux.ch

Monsieur le Conseiller communal,

Le mardi 23 avril 2024 vous avez adressé par courriel une question écrite à M. Jean-Baptiste Piemontesi, conseiller municipal, intitulée « Est-il temps de contribuer à la pérennisation de la Revue Vaudoise ? » :

Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les membres de la Municipalité.

Je souhaite poser les questions écrites suivantes à la Municipalité :

Le Revue Vaudoise a été créée en 2018 par la Fondation du Festival du Rire de Montreux, afin de compléter le festival par un événement à connotation plus régionale, afin de se rapprocher du public de Montreux, de la Riviera et du canton de Vaud.

Cette idée fut le résultat de réflexions, qui faisaient suite aux débats sur les subventions accordées par la commune à la Fondation du Festival du Rire de Montreux en faveur du Montreux Comedy et son caractère principalement international. Le sentiment existait chez certains conseillers communaux que cette manifestation n'était pas assez rattachée à son public local et régional, même si tout le monde convenait que le festival était aussi suivi par ce même public régional.

La création d'une revue de qualité est un énorme défi. La Fondation du Festival du Rire de Montreux y est parvenue, car elle réunit les compétences nécessaires pour parvenir à produire un tel spectacle.

Cinq éditions de la Revue ont eu lieu à partir de 2018, dans des circonstances particulièrement complexes.

Tout d'abord, la Revue a été touchée lors de sa troisième édition, comme toutes les autres manifestations, par la crise du Covid en 2020.

Ensuite, elle a dû changer de lieu et se repenser largement, lorsque le Casino n'a plus voulu (ou pu ?) l'accueillir, à partir de 2022 (?). La Revue a alors mis en place la formule sous le chapiteau du Magic Mirror, qui a l'avantage d'animer Territet, une partie de notre territoire qui ne bénéficie pas de l'impact de la plupart des manifestations organisée sur la commune.

Après cinq éditions, il est temps de décider si cette manifestation doit devenir pérenne, avec des soutiens adaptés. Il semble que la Revue ait trouvé sa place, avec environ 9'000 spectateurs payants par édition.

Le canton a reconnu son caractère culturel, en l'inscrivant au budget culturel cantonal. Le soutien cantonal est censé augmenter ces prochaines années, selon les dires de sa responsable, Mme Minder.

Grand-Rue 73
Case postale
1820 Montreux 1
+ 41 21 962 77 77
ag@montreux.ch

Le Fonds intercommunal culturel a lui aussi décidé d'inscrire la Revue dans la liste des manifestations qui reçoivent chaque année un soutien.

Reste le soutien communal. Il est pour l'instant assez modeste et n'a pas encore fait l'objet d'une discussion sur un soutien à long terme. Il est cependant mentionné dans la convention passée par la Municipalité avec la Fondation du Festival du Rire de Montreux, avec un objectif d'augmentation de la subvention.

Je souhaite dès lors poser les questions suivantes :

1) *La Municipalité considère-t-elle la Revue Vaudoise comme un événement culturel ?*
2) *Si oui, tenant compte de son succès publique, envisage-t-elle de l'inscrire dans le programme des manifestations communales pour lesquelles la commune met en place des conditions qui contribuent, autant que possible, à soutenir la pérennité de la manifestation ?*
3) *Si oui, la commune envisage-t-elle, comme le laisse entendre la convention signée avec la Fondation du Festival du Rire de Montreux, de renforcer et pérenniser la subvention actuellement accordée ?*
4) *Dans ce but, ne serait-il pas nécessaire de déposer un préavis, afin de définir des conditions de soutien à la Revue Vaudoise, sur un moyen terme de trois ans par exemple, comme cela se fait pour nombre d'autres manifestations culturelles ou sportives ?*

Je vous remercie des réponses que vous voudrez bien apporter à ces questions écrites.

Réponses

En préambule, la Municipalité rappelle qu'elle a signé, en date du 24 février 2023, une convention avec la Fondation du Festival du Rire ; il s'agit d'un acte fort qui marque l'intérêt et la volonté d'assurer la pérennité des deux événements liés à dite Fondation, à savoir le Montreux Comedy et la Revue Vaudoise. Cette convention a pour but de fixer, pour le moyen terme, les droits et obligations des parties en relation avec les subventions communales reçues. Dans ce cadre, la Fondation s'est engagée notamment sur les points suivants :
- le Festival et la Revue doivent se tenir sur le territoire communal, hormis durant les travaux au 2m2c pour le Comedy ;
- les habitants de la Commune doivent pouvoir bénéficier de conditions préférentielles d'accès à au moins une représentation du Festival et/ou de la Revue ;
- la Fondation demeure l'unique interlocuteur de la Commune.

La Municipalité, quant à elle, s'est engagée, outre les aides financières, à soutenir la Fondation dans ses recherches de financement, tant au niveau régional que cantonal, ce qu'elle a fait avec succès puisque le Fonds culturel régional et le Canton ont répondu favorablement à une demande de soutien supplémentaire pour 2024.

La Municipalité répond comme suit à vos questions :

Question 1 : La Municipalité considère-t-elle la Revue Vaudoise comme un événement culturel ?

La Municipalité a toujours considéré l'humour comme une forme d'expression culturelle, au même titre que l'ensemble des arts de la scène. « *Fédérateur, l'humour crée également un lien social entre les personnes d'âges et d'horizons différents, dans une ambiance conviviale. En ce sens, le nouveau projet de « La Revue » a pleinement sa place au sein de l'offre culturelle montreusienne, en parallèle et en complément du Comedy Festival* » écrivait la Municipalité dans le préavis No 21/2019[1]. La Revue Vaudoise fait donc partie des événements culturels montreusiens, dont les subventions sont précisément inscrites dans les budgets culturels.

[1] Préavis relatif à l'octroi d'une subvention complémentaire exceptionnelle d'au maximum CHF 50'000.-, sous la forme d'une garantie de recettes de billetterie, à financer par crédit complémentaire au budget 2019, en faveur de la Fondation du Festival du Rire de Montreux pour le spectacle « La Revue ».

Question 2 : Si oui, tenant compte de son succès publique, envisage-t-elle de l'inscrire dans le programme des manifestations communales pour lesquelles la commune met en place des conditions qui contribuent, autant que possible, à soutenir la pérennité de la manifestation ?

Conformément à la convention mentionnée *supra* et d'entente avec la Fondation, les subventions aux frais artistiques en faveur de la Revue Vaudoise ont été fixées à CHF 27'000.- au minimum, en précisant que « *à partir de 2024, la Commune s'engage, dans la mesure du possible, à augmenter ce montant à hauteur de CHF 50'000.-* » (art. 2 al. d). Compte tenu des contingences budgétaires, la Municipalité a porté un montant de CHF 30'000.- au budget 2024. Elle s'engage, conformément à la convention, à faire évoluer ce montant pour les budgets 2025 et suivants, dans une mesure qui sera précisée dans le cadre du processus budgétaire habituel. Évidemment, et la convention le stipule expressément, que ces soutiens sont subordonnés à l'approbation définitive, par le Conseil communal, dans le cadre du vote annuel sur le budget de la Commune.

Enfin, la Municipalité a inscrit la Revue Vaudoise dans son programme des manifestations communales, notamment au travers d'une ligne budgétaire dans les subventions culturelles ainsi qu'au travers de la communication régulière des événements ayant lieu dans notre Commune. La Municipalité a également pris des mesures spécifiques en faveur de la Revue Vaudoise à Territet, par exemple en absorbant totalement et à titre exceptionnel les frais de remise en état du gazon du Parc Mannerheim en 2022, suite à l'annulation d'une manifestation horticole prévue à cet emplacement, ou en prenant à sa charge les coûts de main-d'œuvre pour sa remise en état en 2023.

Question 3 : Si oui, la commune envisage-t-elle, comme le laisse entendre la convention signée avec la Fondation du Festival du Rire de Montreux, de renforcer et pérenniser la subvention actuellement accordée ?

Comme précisé *supra*, la Municipalité s'engage à respecter la convention et à porter, dans la mesure du possible, le montant de la subvention à CHF 50'000.-. dans son prochain projet de budget à soumettre au Conseil communal.

Question 4 : Dans ce but, ne serait-il pas nécessaire de déposer un préavis, afin de définir des conditions de soutien à la Revue Vaudoise, sur un moyen terme de trois ans par exemple, comme cela se fait pour nombre d'autres manifestations culturelles ou sportives ?

La Municipalité tient à rappeler que la convention avec la Fondation du Festival du Rire a été signée pour une durée de cinq ans, soit du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2028. L'objectif était bien de clarifier et de stabiliser les demandes et les soutiens sur le moyen terme. Dès lors, elle n'estime pas nécessaire de déposer aujourd'hui un préavis de soutien en faveur de la Revue Vaudoise pour trois ans. Elle examinera le moment venu la pertinence de reconduire dite convention, cas échéant de revenir devant le Conseil avec un préavis. Elle précise en outre qu'elle est en contact régulier avec la Fondation, en particulier avec le directeur artistique de la Revue Vaudoise, afin de soutenir les démarches de la Fondation dans la recherche de financement, notamment auprès du Canton.

Nous espérons avoir ainsi répondu à votre légitime attente et vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller communal, nos salutations les meilleures.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

L.S.

Le Syndic	Le Secrétaire municipal
O. Gfeller	S. Varrin